

La guerre des temps

Le Net ? Never Enough Time !

par Jean-Emmanuel RAY

Professeur à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Mme Tic est une personne importante: elle est juriste en chef, et en droit social. Elle détient donc tous les signes extérieurs de pouvoir – les NTIC – de ses hautes fonctions: lors d'une cérémonie quasi-initiatique le 1^{er} décembre dernier, elle a reçu le must: *the BlackBerry*, signe d'appartenance au petit cercle des cadres vraiment *supérieurs* qui fait vraiment la différence avec la piétaille au banal portable dans les réunions, colloques et autres salles d'attente: quand on le pose, ça pose.

Son souvenir récent le plus pénible? Pendant les vacances de Noël, quand le relais hertzien de sa maison de campagne a été frappé par la foudre. L'horreur: un seul téléphone – à fil! – pour six personnes; pire: injoi-gna-ble! Elle en a fait pendant trois nuits des cauchemars en forme d'*apnée télécommunicationnelle* (1), à l'instar de ses éprouvants voyages en avion où elle doit éteindre ses portables pendant des heures: afin ne pas être en manque trop longtemps, elle transmet sur la rampe d'accès et jusqu'à la dernière minute des informations essentielles (*Je prend l'avion*); et dès l'atterrissage, elle reprend son combiné avant son sac de voyage (*J'arrive bientôt, je viens d'atterrir à l'heure*).

Son meilleur souvenir? Toute la famille, unie et détendue le dimanche soir à 20h53 devant l'excellente émission économique de M6: « Capital ». Pour les parents, la reconnexion avec la vraie vie et l'espoir de leur délivrance prochaine; pour les enfants, la joie de voir leurs parents assis, ensemble: la vraie autorité ne vient-elle pas de l'exemplarité? Et tous regardant dans la même direction, comme dans *Terre des Hommes*.

UNE SUB/ORGANISATION VRAIMENT PERMANENTE (2)

Dès son réveil à 6h29 (surtout ne pas rater le journal d'Europe 1 de 6h30), Mme Tic consulte son mobile *professionnel* pour prendre connaissance des messages de la nuit; mais également son mobile *personnel* dont elle a donné, « au cas où », le numéro à ses collègues les plus proches. Elle est rarement déçue: les insomniatiques sont nombreux chez les travailleurs du savoir de son entreprise du secteur quaternaire. Problème: malgré les progrès de son vieux BlackBerry 7290 de 2005, et maintenant de son nouveau HPiPAQ 6515 quadribande professionnel, avec PDA Windows Mobile, Internet haut débit et localisation GPS intégrés qui permet de *gagner un temps fou* (3), il n'est pas toujours

(1) Expression de Francis JAURÉGUIBERRY, professeur de sociologie à l'université de Pau, in: « Nouvelles technologies: aliénation ou hypermodernité? ». Ouvrage collectif sous la direction de Ph. MOATI, Éditions de l'Aube, octobre 2005.

(2) « Les réseaux numériques et le sans-fil arrivent dans un monde où le travail professionnel est déjà en train de se structurer en trois couples d'espaces et de temps dont les productions de valeur sont tributaires de l'ensemble des autres temps de vie:
– la présence classique en un lieu juridiquement défini, à des horaires contractuels;
– une disponibilité professionnelle à des moments précis, en des lieux non contraints;

– une créativité qui se construit et cristallise sans planification possible des lieux et moments. Cette troisième partie du travail est naturellement la plus déterminante pour la création de valeur, pour les capacités de différenciation et de réactivité des entreprises (André-Yves PORTNOFF, directeur de l'Observatoire de la révolution de l'intelligence, « Les nouvelles frontières des vies privée et professionnelle », in « Nouvelles technologies: aliénation ou hypermodernité? » *op. cit.*).

(3) Mais gagné par qui? Selon une étude commandée par le fabricant de cet engin multifonctions (il permet même de téléphoner, et fera bientôt machine à laver), son heureux propriétaire travaille 47 mn supplémentaires – pas au sens juridique – par jour.

facile de lire sur un écran en forme de gros timbre-poste les fichiers-joints de plusieurs pages qu'elle reçoit désormais en *temps réel* (4).

Dieu-Gates merci (5), ses six correspondants nocturnes ont eu la délicatesse d'envoyer également sur sa messagerie Bureau les plus volumineux. Et grâce à Internet haut débit (6), il est si facile de démarrer l'ordi (7) familial et tenter, avant le réveil des enfants, « d'avancer un peu » grâce à une connexion directe vers l'entreprise. Mais hélas rien ne se passe comme prévu, car le petit Julien arrivant à 7h07 risque de lui *faire perdre du temps*: puisque son père-courant d'air a pris son micro-ordinateur et le TGV de 6 h 53 (8), la chaîne Tiji l'occupera utilement avant l'école où elle le déposera – au sens propre et figuré – à 8h29 (pour ne pas rater la revue de presse de France Inter). Dans les embouts (9), elle branche son téléphone professionnel, sur haut-parleur pour ne pas tomber sous le coup de l'article l'article R. 412-6-1 du Code de la route (10): le tableau de bord de sa voiture ressemble d'ailleurs de plus en plus à celui d'un 747. Mais c'est son téléphone personnel qui se met à carillonner sans cesse (11): comme elle a 12 collaborateurs qui ont souvent une *idée qui les travaille* en dehors des heures de bureau, et que

son téléphone professionnel est toujours occupé, les messages urgents passent désormais par là.

Mais arrivée au bureau à 9h13, elle est très contente de *l'emploi de son temps* de trajet: elle a pu régler trois rendez-vous téléphoniques et deux conf-call (12): on avance, on avance...

Il valait d'ailleurs mieux que Mme Tic ait eu le temps de relire en *quatrième vitesse* sa présentation Power Point car le Très Haut Comité Restreint (THCR, ça va *plus vite*) de 10h00 a commencé à l'heure, enfin presque (10h57): fuseaux horaires obligeant, ce pauvre DG était retenu depuis 6h35 par une viséo (13) en anglais avec les collègues japonais sortant de déjeuner; mais n'est-il pas normal qu'une personne aussi haut placée, qu'on n'ose citer que par ses initiales, puisse ainsi bénéficier d'un attribut de Dieu, présent partout et à toute heure: l'ubiquité? Puis le malheureux DG a enchaîné avec les très matinaux collègues de Washington DC; ensemble ils ont bien ri de la dernière couverture de *Fortune* (14), magazine ne passant pas pour un allié objectif des syndicats, même américains: sous le titre « Get a life (15)! », le journaliste y explique que la mode du 24/7 (i.e. 24 h/24 et 7 j/7: « Always on! », (16)) « est sans doute bonne pour les entreprises, mais

(4) Terme NTIC pouvant se traduire en langage commun par « immédiatement », « dans l'instant ». La réalité du temps proche de zéro. « Une minute! » répondait-on excédé il y a dix ans; c'est aujourd'hui trop long (« Une seconde! »).

(5) Cf. Francis JAURÉGUIBERRY, également auteur de « Les branchés du portable » (PUF 2005): « *La rapidité de ce changement dû aux NTIC a ébloui. Ébloui parce qu'il semble répondre (en partie évidemment) à un désir vieux comme l'humanité, celui d'ubiquité, et à un fantasme vieux comme l'individu, celui du contact permanent avec les êtres aimés. Ubiquité, immédiateté et permanence par-delà le principe de réalité de ce monde qui sépare, éloigne et isole. Quel changement lumineux, effectivement! Mais ébloui aussi au point d'être aveuglé et donc de ne pas pouvoir vraiment discerner ce que cette nouvelle donne anthropologique peut entraîner comme conséquences, positives comme négatives* ».

(6) Dont le fulgurant succès, en entreprise évidemment mais aussi au domicile (75% des abonnés Internet, l'abonnement forfaitaire étant parfois payé par l'employeur) est dû à un *gain de temps*: un outil disponible jour et nuit, sans limite, qui permet enfin de véritablement « surfer » et non plus « ramer » sur le Web (www = « World Wide Wait »), avec moultes coupures et temps de chargement égal à la retranscription manuelle de l'information en cause. Bref l'aspect chronophage des NTIC, au delà des Fatal Errors, mises en page automatiques et autres correcteurs dont on ne veut à aucun prix mais qui s'imposent aux illettrés technologiques non titulaires d'un « Master Pro » d'informatique quantique. Combat permanent, et parfois discrète fierté car victoire acquise de haute lutte de l'Homme sur la Machine.

(7) Terme visant un ordinateur, en langage NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication): ne pas parler de vieilles *techniques* (du grec techné), mais de l'anglaise *technology*: « technique de pointe avec connotation méliorative » (A. REY, in « Dictionnaire historique de la langue française »). Sur « Droit du travail et nouvelles technologies », voir les deux numéros spéciaux de la présente revue, juin 1992 puis janvier 2002.

(8) Dans cet envahissement programmé en forme de lent mais constant grignotage du temps familial par le travail, écartons évidemment l'idée qu'il puisse finalement arranger tout le monde: des salariés mal à l'aise dans une vie familiale conflictuelle à tous les étages et qui trouvent dans cette

délocalisation géographique et temporelle du travail une excellente occasion de s'y soustraire, l'entreprise redevenant « la grande famille » du bon vieux temps. Impensable également: *l'homo economicus* incapable d'être seul avec lui-même et qui, à l'instar de son ado se jetant sur son portable dès qu'il a quitté son groupe d'amis, se jette sur Internet pour meubler sa vacuité.

Sur le plan collectif, il n'est pas certain que cette agitation permanente ne serve pas à dissimuler le vide sans fond de nos sociétés, le fameux *temps réel* permettant d'oublier notre incapacité à penser le futur, après, entre autres, les lendemains qui déchantent.

(9) Abréviation visant les embouteillages, en langage NTIC.

(10) « L'usage d'un téléphone *tenu en main* par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit »: contravention de deuxième classe: amende et retrait de deux points du permis de conduire.

(11) Fin 2005, trois français sur quatre disposent d'un téléphone mobile; 55 % des + 18 ans ont un ordinateur à domicile, dont 39 % une connexion Internet; 71 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont un accès Internet à leur domicile (cf. site de l'Arcep: www.arcep.fr).

(12) Terme évoquant en langage NTIC une conférence téléphonique à plusieurs: aujourd'hui banalisée, elle n'échappe pas au réflexe moderne de la polyvalence multitâches obligée (il est impensable de faire une seule chose à la fois). Les différents interlocuteurs continuant à tapoter sur leur ordinateur, à regarder sur Internet des programmes divers, voire à discrètement couper le son quelques instants pour répondre à un autre *coup* de téléphone, le résultat final est parfois surprenant si l'animateur ne surveille pas ses troupes.

(13) Terme du langage NTIC évoquant une conférence interactive transmise en direct par vidéo: promise à un bel avenir après le 11 septembre, n'a finalement pas connu le succès escompté malgré le contrôle visuel de chaque intervenant qu'elle permet, et qui est justement redouté.

(14) Numéro de novembre 2005.

(15) Traduction du slogan de la CFDT des années 1980: « Ne pas perdre sa vie à la gagner ».

(16) *Joignable*, et donc *dérangeable*, voire interrompable sept jours sur sept, et 24 heures sur 24, c'est-à-dire *parfois* en dehors du temps de travail.

mauvaise pour nombre de cadres qui, lorsqu'ils ne font que 60 h par semaine, sont désormais considérés comme étant à temps partiel. La colère monte: 84 % des cadres expérimentés réclament davantage de temps pour eux et leur famille [...]. Les entreprises astucieuses créent donc des alternatives à ce style de vie punitif qui finit par saper la productivité ».

Mais quel progrès par rapport aux interminables réunions à la française d'il y a un siècle (avant l'an 2000) où l'on perdait un temps fou. Chacun arrivant désormais au THCR avec son ordi (17), il suffit de couper le son et si l'on s'est habilement positionné, on peut consulter son courriel et y répondre par SMS en *direct-live* (18): c'est beaucoup moins *chronophage*. Certains collègues facétieux ont même installé des jeux dans un coin de l'écran. La palme revient au directeur Marketing qui a enregistré sur son disque dur les meilleurs Buster Keaton muets et « Les Temps Modernes » de Chaplin (les gestes saccadés et le rythme de vie débile de Charlie ont fait hurler de rire tout son service hier à 23h33: oui, c'était charrette): officiellement pour les trajets en TGV ou en 747, en fait pour les réunions pénibles. Car en train, au moins, on peut travailler, et de mieux en mieux avec les bornes Wi-Fi dans les gares et des prises de courant dans les rames: finis ces *temps perdus* à rêvasser en regardant la campagne française défilier à 297 km/h.

Parfois d'ailleurs, de fort importantes décisions du Très Haut Comité Restreint sont prises alors que le DG est parti téléphoner (*lui* peut le faire, ce n'est évidemment plus le cas à partir de N-1), l'assistante du directeur financier l'appelle sur son portable pour savoir s'il avait bien reçu les deux courriels urgents envoyés il y a une minute, le reste de l'assemblée papotant par BlackBerry interposés ou lisant ses mails (19).

Mais quel vrai cadre (qui encadre) travaille aujourd'hui au bureau? Combien d'entre eux ne font que réagir en *temps réel*, c'est-à-dire sans temps, dans la seconde?

Ce permanent harcèlement courriel et d'autres portables a rappelé à Mme Tic l'arrêt fondateur du 27 octobre 2004 (20) énonçant les caractéristiques du harcèlement moral (« *La conjonction et la répétition de ces faits constituaient un harcèlement moral* »). Même si en l'espèce la pauvre animatrice de magasin engagée par la société Mat de Misaine « avait fait l'objet d'un retrait sans motif de son portable à usage professionnel ». Séquence émotion: plus de courriel, plus de sonneries permanentes... enfin vraiment travailler? Mais son mobile a alors interrompu ce rêve.

CONTINUITÉ DU SERVICE PRIVÉ

C'est Mr Tic qui lui annonce une grève des transports pour demain: s'il faut deux heures de galère pour aller au bureau, et trois heures pour rentrer... Là encore, que de progrès en matière de service minimum: pas celui des transports publics, bien sûr. Non: grâce aux ordiNet, Mme Tic va malgré la grève pouvoir assurer son service normal en *travaillant chez elle comme au bureau*. Mieux même, car on n'y est pas dérangé par les collègues. Reste le *problème des enfants* qui croient encore que quand on est à la maison, on doit être disponible (21): il faut demander aux syndicats de ne pas faire grève le mercredi: enfin tranquille pour *vraiment* travailler, c'est-à-dire forcément en dehors du bureau!

Ah, le miracle du travail au domicile, mirage et malheureux feuilleton de l'an dernier, quand le mari de Mme Tic, lui aussi personne très importante (trois portables et deux PDA) mais chapitré par le pédo-psychiatre abonné au petit dernier qui a pris goût en CM2 à des cigarettes au goût bizarre (« *Être seul à dix ans et de 16h30 à 20h30 est bien sûr un signe de confiance à la Kipling, mais sans doute pas tout à fait assez structurant: Il faut à son égard poser un acte fort: la télévision (22) ne remplace pas tout* ») avait pris une grande décision: ne plus aller au bureau le samedi ni même le dimanche jusqu'à 17 h « pour rester en famille ». Mais comme il fallait malgré tout faire tourner le cabinet d'avocats (les 35 h et les charges), il prenait en quittant le bureau le vendredi à 22 h les dossiers en cours sur sa clef USB, et faisait suivre le futur courriel sur son ordi familial, ce qui lui permettait d'être le week-end en famille et au boulot (23). Bref enfermé dans le salon, ne voulant être dérangé *sous-au-cun-pré-texte*. Mais en ces temps d'enfant-roi, aller faire comprendre cette vitale nécessité à une Juliette (24) de six ans déboulant toutes les dix minutes sous un prétexte futile (« voir son papa », *sic*) et qui, au Cours Préparatoire, a dessiné ses parents sous le titre « Maman Portable et Papa PDA » qui a bien fait rire sa maîtresse, et pas du tout les intéressés. Mais aussi aux ados pensant pouvoir « mettre un peu de musique » dans la chambre voisine, alors que ses collaborateurs travaillant de chez eux téléphonent sur son PP2 (25) pour avoir un dernier renseignement et se faire bien voir: quand on aime (le travail), on ne compte pas. La preuve? Au siècle dernier, il fallait pendant les congés remplacer certains vacanciers: plus besoin aujourd'hui puisqu'avec leur téléphone quadribande, ils sont joignables où qu'ils soient sur la planète, et que leur ordinateur portable recevra immédiatement les infos (26). Même opportunité à l'occasion des arrêts maladie: une cheville foulée, ça ne touche ni le cerveau ni les doigts, non? Ah, le repos (27) des *neurones* qui

(17) Voir note 7.

(18) Termes signifiant en direct, comme « live » en anglais: bref en *temps réel* (voir *supra*, note 4).

(19) Terme TIC, branché et donc forcément anglophone, beaucoup plus chic que « courriel » Mais un peu bêtant, sinon moutonnier.

(20) Cass. soc. 27 octobre 2004 (n° 2071, F-B + B).

(21) Selon le sondage CFE/Opinion Way de septembre 2005 réalisé... en ligne, 56 % des cadres français déclarent avoir des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée (contre 58 % en février 2005). Sans doute plus représentative, une

enquête de l'Insee (*Premières Synthèses*: « La difficile conciliation entre vie professionnelle et familiale », décembre 2004), indique que 40 % des hommes et – surprise! – 38 % des femmes estiment que leur travail rend difficile l'organisation de leur vie familiale, les scores les plus élevés se situant chez les diplômés de l'enseignement supérieur (44 % et 41 %).

(22) Vieille NTIC, à base d'écran lumineux et animé passant des programmes divers, objet aujourd'hui en promotion d'abonnements à des hebdomadaires. Est regardée en moyenne 3h52 *par jour* par chaque petit Français de moins de 15 ans.

(23) (24) (25) (26) (27) page suivante.

ne se posent pas, n'en font qu'à leur tête lorsqu'un problème nous préoccupe, et se déconnectent avec difficulté.

Astreinte gratuite et généralisée donc, mais tellement valorisante: il faut voir la tête de la belle-famille le dimanche midi quand Mme Tic doit *immédiatement* quitter la table, pour aller parler de choses si importantes qu'elle en revient toujours contrariée (par courtoisie minimum): le poids des responsabilités se lit sur son visage. « Aurais-tu mal au dos? » a demandé la semaine dernière un cousin médecin et néanmoins compatissant; mais ignorant la « psychologie de l'engage-

ment » qui veut conduire les salariés à intégrer les demandes implicites et explicites de l'entreprise (28).

Always on! Il faut être *fidèle au poste*.

CADRUS INTERRUPTUS (29) ET ENFANTS HYPERACTIFS

Mais avec la génération numérique des 10-16 ans qui a grandi avec son Game Boy puis Internet (30), qui a le réflexe et donc la vaste culture Google pour le moindre exposé (l'Histoire en temps réel: le rêve!), la rentrée à la maison vers 20h37 va encore être pénible. Les deux

(23) L'accord européen sur le télétravail signé le 16 juillet 2002 par la CES et l'Unice, transposé par l'ANI français du 19 juillet 2005 donne une définition très large du télétravail: « Tout travail effectué en dehors des locaux de l'employeur, de façon régulière ». Diable! Où travaillent donc ces nouveaux E.T.? Or c'est au nom d'une meilleure conciliation travail/famille que les partenaires sociaux européens ont signé: « Le télétravail est un moyen pour les entreprises de moderniser l'organisation du travail, et pour les travailleurs de concilier vie professionnelle et vie sociale, de leur donner une plus grande autonomie dans l'accomplissement de leurs tâches ». Bref, le télétravail au domicile est, c'est bien connu, terriblement *Family Friendly*. « Le salarié n'est tenu ni d'accepter de travailler à son domicile, ni d'y installer ses dossiers et ses instruments de travail. » S'agissant d'un inspecteur d'assurances désormais obligé de travailler chez lui suite à la fermeture des locaux de son agence, l'arrêt *Zürich Assurances* du 2 octobre 2001 avait pourtant très fermement et légitimement rappelé que le domicile n'est pas un lieu comme un autre: il constitue le sanctuaire de l'intimité de la vie privée et familiale défendue par toutes les conventions internationales (cf. article 7 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne: « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications »). Le commentaire du rapport 2002 de la Cour de cassation sur cet arrêt commence d'ailleurs par la même idée: « Le domicile est le lieu de l'intimité de la vie privée et familiale. » Et comme le rappelle l'article 3 de l'accord européen, « le refus d'un travailleur d'opter pour un télétravail n'est pas, en soi, un motif de résiliation de la relation de travail ».

Partant du principe légitime que le télétravail n'est pas un statut particulier mais une simple modalité d'organisation du travail salarié, l'accord pose un principe général: celui de l'égalité de traitement entre travailleur au bureau et travailleur à la maison. Or ce principe d'équivalence peut laisser songeur, pour au moins deux raisons.

D'une part il banalise la formule, semblant signifier que le lieu du travail n'a finalement plus d'importance, que travailler en entreprise ou chez soi, c'est la même chose, pour les deux partenaires, dans les deux sens. Ce qui reste à prouver. Car à notre sens, l'article L. 120-2 n'est pas alors applicable: à son domicile, le salarié redevenu citoyen n'a aucun ordre à recevoir de quiconque. Et à supposer qu'il reste applicable, le résultat final serait de toute façon le même: un salarié ne peut se voir imposer de travailler à son domicile en raison des contraintes de l'entreprise, quelle qu'en soit la légitimité.

D'autre part, le domicile est le lieu de l'intimité de la vie privée, et le salarié reste seul juge de son utilisation, bref « maître chez lui ». Or dans la pratique, tant pour des raisons de productivité que de sécurité (pour l'entreprise, mais aussi pour les enfants), une installation informatique ne s'intègre pas facilement dans un lieu de vie habituel (chambre, a fortiori cuisine). Et dans les appartements à la française, une telle affectation peut là encore grandement perturber la vie familiale, voire constituer une méthode efficace de contrôle des naissances. L'accord européen se montre volontariste (« L'employeur respecte la vie privée du télétravailleur »). Mais l'ordinateur haut débit dont sont équipés 71 % des diplômés de l'enseignement supérieur?

(24) L'exemple vient de Hugo (Les Contemplations):

« Elle avait pris ce pli dans son âge enfantin,
De venir dans ma chambre un peu chaque matin.
Je l'attendais ainsi qu'un rayon qu'on espère.
Elle entrait et disait: « Bonjour, mon petit père »,
Prenait ma plume, ouvrait mes livres, s'asseyait
Sur mon lit, dérangeait mes papiers, et riait.
Puis soudain s'en allait, tel un oiseau qui passe ».

(25) Téléphone portable professionnel n° 2: signe extérieur de pouvoir de forte intensité.

(26) Tout cela n'est pas gratuit: chaque BlackBerry génère 182 euros par mois de chiffre d'affaires pour l'opérateur.

(27) Cf. l'article prémonitoire du doyen Ph. WAQUET, *Dr. soc.* mars 2000, p. 292: « Ce n'est pas seulement un travail commandé de manière plus ou moins diffuse qu'il faut prohiber, c'est toute forme d'intervention de l'employeur pendant le temps de repos: ni appel téléphonique, ni fax. La qualité du repos commande une coupure totale, et la coupure psychologique ne peut exister sans coupure matérielle ».

Voir également, *CJCE* 9 septembre 2003, *Jaeger*, § 94. « Il en résulte que les périodes équivalentes de repos (compensateur de l'article 17) doivent se caractériser par le fait que pendant ces périodes le travailleur n'est soumis, à l'égard de son employeur, à aucune obligation susceptible de l'empêcher de se consacrer, librement et de manière ininterrompue, à ses propres intérêts ».

CS 10 juillet 2002, arrêt *SLEC*, avant la réforme du 17 janvier 2003 qui l'a cassé (explication du ministre du Travail: « Avec les techniques modernes et les portables, l'astreinte est peu contraignante pour la vie personnelle, et le salarié d'astreinte peut très librement vaquer à ses occupations, ce qui revient à dire qu'il est au repos »): « Les astreintes ne peuvent être considérées comme un temps de repos, lequel suppose que le salarié soit totalement dispensé, directement ou indirectement et sauf cas exceptionnels, d'accomplir pour son employeur une prestation de travail, même si celle-ci n'est qu'éventuelle ou occasionnelle ».

Avec l'arrêt de la *CJCE* du 1^{er} décembre 2005 (C-14/04, *Del-las*): s'agissant de sécurité et de santé des travailleurs, les heures de présence dans les établissements médico-sociaux doivent être *intégralement* comptabilisées comme heures de travail, et ne pas dépasser les 48 heures communautaires) qui percuté le régime français des équivalences (certes imparfait mais qui avait fini par trouver un équilibre acceptable), la mise à jour de la directive de 1993 attendue depuis deux ans est plus que jamais nécessaire, mais n'évitera pas de beaux contentieux rétroactifs et très onéreux pour la collectivité nationale.

(28) Exemple: en réunion de service, les remarques acides du manager sur les fainéants lisant leurs mails sur le si précieux temps de travail; et les félicitations à celles et ceux qui y pourvoient le soir ou pendant le week-end; effet très bénéfique de l'engagement des troupes: plus de quasi grève perlée le lundi matin, due à la lecture des 124 courriels de chacun.

(29) Expression empruntée à Yves LASFARGUES, auteur de « Technojolies, technofolies », Éd. d'Organisation.

(30) Windows est né en 1986, et le Net est apparu en France en 1995: Cf. J.-E. RAY: « De Germinal à Internet », *Dr. soc.* 1995, p. 676.

ados vont encore être en train de se battre pour regarder leurs courriels, chater (31) ou MSNer (32). Et le repas, encore qualifié de *familial* bien que pris en horaires flexibles, va comme d'habitude ressembler à la réunion du THCR ce matin: des sonneries à tous les étages, les entrées et les sorties permanentes de chacun, et les TIC pour tous.

Finalement à la maison, tout devient comme au bureau, avec une multitude *d'emplois du temps à synchroniser*, les courriels professionnels en renvoi automatique, et les carillons des portables de collègues, ou de collègues stressés. Pour connaître l'état de ses jeunes troupes, Mme Tic a d'ailleurs pris l'habitude d'aller discrètement consulter sur le Net le *blog intime* de ses propres ados, à partir bien sûr du poste d'une collègue: rien de tel pour savoir ce qui se passe *réellement* à la maison et au collège, avec les photos prises au portable et les vifs commentaires insérés par les copains.

Bureau où, à l'heure du « déjeuner », on dépasse le *fast-food* voisin puisqu'on écoute pendant les 30 mn de pause le dernier compte-rendu d'un manager de passage en Europe, ou on lit son courriel devant un plateau-repas: pas une minute de *perdue* mais à la longue quelques kilos gagnés. D'ailleurs on a pris l'habitude de faire *trente six choses à la fois*. Au minimum téléphoner et taper sur son ordinateur, en jetant un coup d'œil en haut de l'écran (facile: à gauche des cours de Bourse du salarié-actionnaire) pour savoir si un mail est arrivé. Si effectivement, le courriel est *a priori* moins gênant que le téléphone du fait de sa *désynchronisation* possible, à quoi sert d'en recevoir si c'est pour le lire plus de deux minutes après (33)? À la machine à café nouvellement ré-installée (34) « pour que les gens se parlent vraiment » (la fameuse règle des 3C, « Communication/Café/Collaboration », facturée 29.000 euros HT le mois dernier par un consultant de Clermont mais au nom new-yorkais), on a l'air de quoi si l'on en annonce moins de 53 (35) dans la matinée avec un air chagrin? *Idem* pour le vibreur du portable censé permettre de ne pas être dérangé tout en restant branché, mais produisant l'effet

exactement inverse: qui peut résister à ses mouvements browniens et ses petits cris de nourrisson *impatient*?

Mme Tic n'a pas cru ce que lui a avoué un de ses collègues: il ne lisait son courriel qu'en fin de journée « pour être vraiment efficace ». Un fait-néant? Pas vraiment puisque c'est lui qui a obtenu l'accès au Who's Who local: le prix du meilleur vendeur du mois: huit jours au Texas, pays du western qui apprend si bien la vie économique de nos temps modernes. « Terminator » (c'est sur surnom) prétend que les NTIC ralentissent le travail, et cite volontiers un universitaire américain (36) qui survit sans portable multifonctions ni le plus petit BlackBerry, reconnaissant « *pouvoir avoir le luxe de se passer de ces outils qui par leur côté disruptif empêchent de bien se concentrer, et surtout d'avoir une activité créative dans des travaux intellectuels longs* » (37). Ce fief néo-con manifestement psycho-rigide a constaté que les NTIC incitent surtout à un travail multi-tâches (38). Après avoir longuement étudié la Navy américaine, il en a conclu « *qu'essayer d'accomplir plusieurs travaux différents en même temps prend plus de temps, et conduit à un plus grand nombre d'erreurs car il y a des limites dans les processus mentaux de tout être humain* ». Et de proposer un exemple bien concret: « *faire dix multiplications puis dix divisions prend environ une minute: mais si l'on mélange les deux types d'opérations, trente secondes supplémentaires (soit + 50 %) sont nécessaires à cause du temps de réadaptation dû au changement de tâches* ».

« Vite fait, mal fait »? C'est ce que disait Mamie Tic d'un air coquin.

ASTREINTE GÉNÉRALISÉE ET STRESS (39) HOMME PRESSÉ OU HOMME STRESSÉ?

Et le chercheur du Michigan de poursuivre que la mise en ligne automatique sinon compulsive de nombreux cadres hyperbranchés n'est pas sans rappeler d'autres lignes blanches: « *Des changements mentaux et physiques* (40) *surviennent quand on mène un travail*

(31) Verbe TIC signifiant discuter par courriel au sein d'un groupe donné.

(32) Moyen de communication internet très utilisé par les adolescentes âgées de 10 ans et plus (une heure par jour en moyenne française), permettant trois minutes après l'école de garder le contact électronique avec sa tribu, en alternance avec les *textos*. Sur l'ensemble de la question vue par un psychiatre, voir l'excellent ouvrage du Dr Joseph NAOURI et de Ph. DELAROCHE: « Le dictionnaire de l'adolescence », Presses de la Renaissance, 2005.

(33) 86 % des cadres français lisent immédiatement leur courriel, contre 53 % des autres cadres européens (*Les Échos*, L'art du management, « Maîtriser le choc technologique », jeudi 3 novembre 2005).

(34) « Le courriel, c'est le Moyen-Âge du travail collaboratif » (Sandra BELLIER, sociologue); et l'écrit est toujours réducteur en termes de *communication*. Le maire de Liverpool, ayant constaté que chaque employé passait deux heures par jour à écrire, classer ou répondre à son courriel, a interdit en juin 2002 les échanges de courriels le mercredi (« Opération Mercredi sans mail »). Résultats: baisse de 70 % des mails ce jour-là, et sentiment de bonheur: « *on a surtout senti une différence dans les couloirs ou les bureaux: les gens se parlent plus, n'hésitent pas à se déplacer: c'est un véritable changement dans les habitudes de travail* ».

(35) Comme en matière de licenciements économiques programmés, un chiffre premier fait toujours plus sérieux.

(36) David MEYER, chercheur en sciences cognitives à l'université du Michigan: site de son laboratoire « Brain, Cognition, and Action Laboratory »: <http://www.umich.edu/bcalab>

(37) Ou, comme le montre l'observation des zones de jeux pour enfants, tout simplement de surveiller sa progéniture en train de battre le record mondial de rotation sur la balançoire d'un jardin public: maman ou papa étant là mais surtout ailleurs, hurlant dans son portable. Il faudra sans doute attendre un rapport de 2024 pour mesurer ces dégâts – directs et collatéraux et en tous cas très supérieurs aux ondes émises, y compris pour le budget de la CNAM – engendrés par les portables à l'aube du XXI^{ème} siècle.

(38) « Multitasking » en langage NTIC.

(39) Astreinte et stress – qui à l'origine n'est pas un anglicisme – ont la même étymologie: *astringere* (serrer ➔ obliger): cf. l'astreinte comminatoire.

(40) D'ores et déjà des TMS et des problèmes oculaires, mais aussi des douleurs rapidement lancinantes au pouce, non conçu pour dix ans de Game-Boy puis cinq ans de portable; certains cadres décomptent plus de 20.000 courriels envoyés chaque année manuellement depuis leur BlackBerry. On peut prévoir que dans 343 ans, l'espèce humaine aura développé un organe nouveau: un pouce aplati en forme de petite nageoire pour surfer. Problème: les touches sont de plus en plus petites. Nouveau syndrome: celui du « gros pouce », qui fait envoyer par erreur au délégué syndical le projet ultra-confidentiel de PSE.

multitâches de façon intensive et longue: ils ressemblent à ceux rencontrés lors de la prise de drogues comme la cocaïne (41) ou les amphétamines. Mais dans le long terme, cela génère du stress, de la fatigue, et même parfois des dégâts sur le cerveau. L'exemple extrême est le contrôleur aérien, qui souffre de stress, de dépression, finit par ne plus pouvoir assumer son travail et prend sa retraite très jeune ».

Demain, tous contrôleurs aériens déprimés (42)?

Mme Tic pense avec émotion à son père, très brillant et prometteur ingénieur turbo des années 1970 travaillant volontiers 60 h par semaine, montagnard passionné le week-end, adorant *se dépasser* dans les plus délicats couloirs des Dolomites: mais comme le lui avait rétorqué sa CE1 de fille: « Comment on peut se dépasser soi pendant longtemps? » Il avait beaucoup ri.

Ce pourtant spécialiste de la résistance des matériaux (43) est aujourd'hui manager diesel en arrêt longue maladie: après douze ans d'*open space* (44) vraiment très open – fumée avant l'arrêt du 29 juin 2005, allées et venues, 30 téléphones x 30 collaborateurs = au minimum 900 sonneries à la fin de la journée – il a d'abord *disjoncté* juste avant le rachat par le concurrent Tac, quand les flux se sont trop *tendus*; pas seulement en raison de la quantité des informations à absorber, mais surtout de l'ensemble des contraintes qui en découlaient: « Je ne maîtrise plus rien, je ne peux plus rien planifier » (45) confiait-il le soir en rentrant à la maison. Et lui qui avait été élevé sur le principe du travail bien fait souffrait à chaque rendu de dossier en urgence, donc pour lui forcément bâclé. Cette surcharge permanente source de bien *mauvais stress* (46) a fini par le *submerger*: il a l'an dernier *pété les plombs* au sens électrique, quand le voltage des clients, externes mais aussi désormais internes, et l'intensité des jonctions paradoxales ont été trop forts (« *Tu es autonome, veinard; mais où est donc ton reporting hebdomadaire?* »); « *Il s'agit d'un dossier fondamental pour nous: ce serait génial si ça pouvait être nickel pour lundi* », son travail impliquant désormais toute sa personne et tout son temps (47): hier pour gagner plus (le jeune turbo), aujourd'hui tout simplement afin ne pas perdre son emploi (le diesel déteste les restructurations).

Et il s'est surpris plusieurs fois à chantonner la comptine de son enfance « Entrez dans la danse, voyez comme on chante »: non merci, il ne veut plus entrer dans la danse de St Guy. *Fight or stright?* Après avoir revu le film d'Alain Resnais (48), il a acheté la vieille « Éloge de la fuite » d'Henri Laborit et s'est interrogé sur la fameuse fin du travail, sur la paresse bien connue des jeunes générations, sur le désengagement inexplicable de l'encadrement.

Ce contre exemple paternel fait parfois réfléchir Mme Tic, quand elle regarde le soir un peu fatiguée, *sur les nerfs*, le hamster familial tourner dans sa jolie cage d'écurie. Si une telle désillusion ne peut lui arriver, *en termes opérationnels*, et sans parler de Stendhal écrivant la Chartreuse sur son PDA dans les gares (49), si Einstein avait été sans cesse dérangé par ses portables, ses courriels et son PDA, aurait-il eu le temps d'inventer la relativité? Ne risque-t-on pas de confondre urgent et important?

Parer au plus pressé, réagir au quart de tour, dans l'immédiat et pour demain au plus tard, prendre une importante décision dans un bruyant hall d'aéroport tout en cherchant une prise pour recharger son portable et en surveillant le panneau des départs d'un œil, est-ce compatible avec le travail d'un cadre supérieur devant monter des projets à plus long terme? Ces choix réactifs et improvisés sont-ils *in fine efficaces*? La culture – devenue culte – de l'urgence ne l'amène-t-elle pas à *privilégier systématiquement les choix de court terme* pour avoir le sentiment d'avoir aujourd'hui un peu *avancé*? Une décision *mûrement* (50) *réfléchie* permet parfois une exécution plus rapide car mieux programmée et moins conflictuelle (51).

N'est-ce d'ailleurs pas pendant ses derniers congés de Noël qu'elle a pu prendre assez de recul pour solutionner un problème qui lui *prenait la tête* depuis plus de six mois? Mais elle constate aussi qu'elle n'est pas toute seule: le personnel politique dans son ensemble fait-il autre chose aujourd'hui que *gérer l'immédiat*? Il faut dire que les projets de société, l'exploitation de l'homme par l'homme et l'inverse, on a déjà donné.

C'est la raison pour laquelle la fameuse gestion *prévisionnelle* des emplois et des compétences qu'elle est chargée de mettre en place après la loi du 18 janvier 2005 la met mal à l'aise. Car en ces temps de dictature

(41) D'où le surnom de l'instrument pour les addictifs: « Crack-Berry ».

(42) Au bon vieux temps de la « force de travail » de *Germinal*, nos ingénieurs calculaient la « charge de travail » de l'ouvrier en multipliant durée du travail par rendement horaire. Mais pour le travailleur du savoir? Si l'on écarte le poids physique du portable-non négligeable à longueur de journée – quelle est sa « charge de travail », entrée dans le Code du travail à propos de la RTT des cadres? Il correspond au travail de demain, passant de la *sécurité* (physique) à la *santé* physique et mentale, moins visible, avant tout psychique et surtout très subjective: ce qui est plaisir de la vitesse et signes extérieurs de pouvoir pour le jeune salarié-turbo né dans l'informatique et doté d'une forte puissance de travail (« Je ne vois pas le temps passer ») devient lourd fardeau pour le diesel qui doit multiplier les heures de travail hors lieu de travail pour atteindre les objectifs d'un travail intellectuel toujours améliorable.

(43) « Quand les contraintes atteignent une valeur critique caractéristique du matériau en cause, il y a rupture » (cours de résistance des matériaux).

(44) « Espace ouvert » destiné à « favoriser la convivialité et les attitudes collaboratives »: bref permettant de fourguer trois fois plus de personnel dans deux fois moins de mètres carrés.

(45) D'ailleurs le Plan est mort.

(46) Cf. P. LÉGERON, psychiatre: « Le stress au travail », O. Jacob, Poches, 2005.

(47) Sur « Les objectifs en droit du travail », voir la thèse de Sébastien Molla, soutenue à Paris I le vendredi 8 décembre 2005.

(48) Mon Oncle d'Amérique.

(49) Voire même Victor: « La webcam était dans la tombe et regardait Caïn »?

(50) *Rien* à voir avec la « Mûre Noire » (the BlackBerry).

(51) « Il faut prendre son temps. Car tant que les événements stagnaient, il fallait anticiper et aller plus vite qu'eux. Lorsqu'ils s'accéléraient à ce point, il faut aller plus lentement » Jean BAUDRILLARD, in *Le Monde* du 23 novembre 2001.

de l'*homo economicus* rationnel nécessitant un logiciel de traduction selon le public auquel on s'adresse (essentielles, vitales « ressources humaines » = « masse salariale » devant être *dégraissée*; « rigidité du marché » = « règles de droit » (52)), nous ne sommes plus au bon vieux temps de l'accord de 1969 (53): l'horizon indépassable dépasse rarement les trois mois, c'est-à-dire le reporting (54) trimestriel susceptible d'entraîner le mois suivant des changements de cap en forme d'empenchage toujours risqué. Pré-vision? Certes! Mais il faut pouvoir dégager du temps, et prendre *son* (?) temps afin de pouvoir se *représenter* l'avenir. Anti-ciper, c'est-à-dire « être en avance »? Oui, bien sûr! Encore faut-il ne pas avoir une fusion de retard: car allez l'expliquer aux salariés à qui on a fait le coup de la GPEC de long terme (« Tous ensemble vers 2010 ») ayant finalement conduit à un vaste PSE six mois après: les prévisions sont aujourd'hui encore plus difficiles à faire, surtout quand elles concernent l'avenir.

OPTIMISER LA VIE PERSONNELLE

Après avoir tenté les 3 x 8 à la maison: huit heures papa s'occupe des enfants (*i.e. achète* une bonne vidéo), huit heures dodo, huit heures c'est le tour de maman (*i.e. achète* le logiciel d'accès au dernier jeu en réseau mondial sur Internet), il a fallu se rendre à l'évidence. Malgré les huit jours de RTT obtenus par maman en 2000 et transformés depuis mars 2005 en espèces sonnantes et trébuchantes pour payer une nounou (55), malgré le concierge de bureau de son entreprise lui permettant de la *libérer de ses contraintes familiales*, bref ne pas être dérangée au bureau après 19h30 (les « charrettes » sont maintenant hebdomadaires) par ses

jeunes et chers *trouble-fête* qui en veulent toujours plus, *l'entreprise familiale Tic ne tournait plus: présentisme contemplatif aux réunions essentielles dans la belle-famille, absentisme moral, conflits interpersonnels et intergénérationnels malgré les multiples tentatives d'achat de la paix sociale. Et surtout des pertes de temps: que de temps perdu, par les temps qui courent!*

DROOPY ET LES 35 HEURES

Hier, lors d'un pot avec le DSI (56), Mme Tic a eu confirmation que l'ordinateur central gardait en mémoire toutes les connections et tentatives de connexion internes et externes. Ce n'est pas vraiment un scoop d'apprendre que les trois-quarts des salariés se connectent régulièrement sur des sites franchement privés aux heures de bureau, et pas seulement pendant les deux minutes d'une brave connection SNCF hors jour de grève. Elle a été plus surprise d'apprendre qu'ils étaient fort nombreux – souvent les mêmes (57) – à se connecter de l'extérieur, de partout, à toute heure de la nuit et bien au delà de 21 h. Et comme l'a dit dans un grand éclat de rire cet informaticien volontiers facétieux: « *Tes 35 h sont arrivées en même temps qu'Internet puis le haut débit: et vous faites comme Droopy continuant à courir même s'il a dépassé depuis longtemps le bord de la falaise. Heureusement que l'inspectrice du travail venue avant-hier s'est contentée des listings liés au badgeage des heures d'ouverture, et ne s'est pas intéressée aux connexions au serveur central la nuit ou le week-end (58): ici, c'est plutôt 35 h au bureau et 35 h à la maison (59), et les forfait-jours sont plutôt des forfaits-nuits (60)!* ».

(52) Cf. l'excellent article d'Alain SUPIOT dans le numéro de décembre 2005.

(53) Préambule de l'ANI du 10 février 1969: « Les entreprises doivent s'efforcer de faire des prévisions de façon à établir les bases d'une politique de l'emploi. Lorsqu'elles entreprennent des opérations de fusion, de concentration, elles doivent intégrer les incidences prévisibles en ce qui concerne l'emploi et préparer des solutions permettant de réduire les éventuels licenciements, notamment par un effort de formation facilitant les mutations internes ».

(54) Anglicisme plus élégant que le « Au rapport! » militaire.

(55) Cf. l'excellent ouvrage de Emmanuelle FAVRE et Etty BUZYN, croisant les points de vue juridique et psychologique: « La nounou, nos enfants et nous », Albin Michel 2004.

(56) Directeur des services informatiques: haut cadre fâché depuis le CM1 avec les sciences sociales et qui a inventé le correcteur d'orthographe, à l'instar du juriste fâché depuis la même année avec les sciences exactes et reste incapable de rédiger un bulletin de paye. Même en cas de faute grave, un DSI est aujourd'hui inlicenciable à moins de trois ans de salaire: entre l'application aléatoire des lois Informatique et Libertés et la discrète lecture mais le précieux archivage (« Personnel ») de courriels parfois bien curieux sur le plan fiscal, sentimental ou sexuel des imprudent(e) s du plus haut étage de la tour...

(57) Ceux qui *surfent perso* au bureau (3,7 h) sont aussi ceux qui travaillent le plus à la maison sur Internet (5,9 h).

(58) Cf. Cass. soc. 16 février 2005 (n° 375 FS-D) où la chambre sociale approuve la cour de Paris, d'avoir condamné une entreprise à des dommages-intérêts pour avoir fait travailler un salarié, un dimanche, du fait du « préjudice à l'atteinte à sa vie personnelle ».

(59) On lira avec beaucoup d'intérêt la contribution de Jean-Yves BOULIN, sociologue CNRS, chercheur à l'IRIS (Institut de recherches interdisciplinaires en socio-économie): « Nou-

veaux rapports au temps et à l'espace: l'ambiguïté du rôle des NTIC », ouvrage collectif préc. note 1: « Une enquête menée par l'institut de sondage Ipsos à la demande de l'institut Chronopost montre que 43 % des actifs déclarent travailler plus longtemps que leurs horaires contractuels (5,8 h par semaine en moyenne). Ce dépassement d'horaires étant supérieur pour ceux qui utilisent les NTIC portables. Parmi les 71,4 % d'actifs en emploi qui disposent d'un ordinateur portable et/ou d'un téléphone portable, deux sur dix considèrent que leur utilisation a augmenté leur durée du travail tandis que six sur dix considèrent qu'il y a eu accélération du rythme du travail.

Cet effet d'augmentation de la durée du travail est plus souvent perçu par les hommes (les femmes se déconnectent-elles plus facilement?) et plus souvent par les catégories supérieures, tandis que l'effet d'accélération est plus ressenti par les jeunes.

Ces effets sont plus souvent associés au téléphone portable qu'à l'ordinateur, sauf pour les catégories supérieures. Ceux qui sont équipés à la fois du téléphone portable et d'un ordinateur portable (26 % de l'échantillon) font plus souvent des horaires qui dépassent leur durée contractuelle et ils le font dans des proportions plus importantes (4,2 h par semaine pour les non-équipés contre 7,2 h pour ceux qui ont au moins un équipement). Ce phénomène de dépassement des horaires est accentué chez ceux qui disposent d'un ordinateur portable comparativement aux détenteurs de téléphone portable: 81 % de ceux qui disposent d'un ordinateur portable professionnel l'utilisent en dehors de leurs horaires contractuels pour raison professionnelle. Parmi ceux qui disposent des deux équipements, 2 % seulement travaillent moins de 35 heures (contre 26 % des non-équipés en NTIC portables), 31 % sont à 35 heures (39 % des non-équipés), 17 % effectuent entre 36 et 40 heures (19 % des non-équipés), 30 % prestent 40 heures ou plus (12 % des non-équipés) tandis que 20 % déclarent ne pas savoir (4 % des non-équipés) ce qui signifie que cela n'a soit pas de sens pour eux, soit qu'ils ne comptent pas leur temps car ils considèrent que ces dépassements sont liés à leur fonction ».

(60) Voir page suivante.

CONCLUSION :
APPEL À CONTRIBUTIONS

Oui, le travail est un trésor, individuel mais aussi collectif: travailler ne peut se résumer au salaire figurant en bas à droite de la fiche de paye.

Oui, l'entreprise reste un lieu essentiel d'épanouissement, professionnel mais aussi personnel: le plaisir et la passion du travail existent.

Oui, le travail est un des lieux et moyens d'intégration le mieux adapté et le plus efficace: « *une seule expérience se fortifie en moi: tout dépend du travail et c'est le grand régulateur de la vie* » (J. Renard, *Journal* 3 janvier 1905, deux ans avant sa disparition).

Oui, les NTIC donnent à nombre de salariés l'excitation de la vitesse, le plaisir de mener trois projets à la fois, la fierté d'avoir pu boucler dans les temps avec le reste de l'équipe (61).

Oui, et même sans parler du « 22 à Asnières », les NTIC facilitent aussi la conciliation vie professionnelle/vie privée (trouver, puis faire la queue à l'unique cabine téléphonique pour prévenir la nounou du retard, déclarations et achats en ligne...).

Oui, elles permettent également au collaborateur de quitter virtuellement son travail sans quitter son bureau.

Oui, les NTIC sont seulement de *braves outils*: mais le *Personal Computer* (PC) et le téléphone portable (par essence individuel sinon intime grâce à ses autres fonctions (62)) sont entrés en résonnance avec l'individualisme de chacun et la compétition pour tous, le nouveau snobisme du manque de temps et du *surbooké* avec 563 courriels minimum au compteur.

Oui, il existe un bon stress qui dynamise les neurones; oui, la vie familiale est tout sauf un long fleuve tranquille, et l'entreprise a le dos fort large. Mais il ne faut pas confondre travail et agitation, zapping télévisuel et papillonnage professionnel.

Oui, on peut être passionné par son travail sans devenir *workaholic*.

Encore que...

Non, évidemment, ce n'est pas « la faute à l'informatique ».

Non, évidemment, ce ne sont ni le portable ni le courriel qui créent l'urgence: mais ce sont eux qui, de plus en plus, permettent – oblige à, vue la concurrence interne – la course aux temps (63).

Non, évidemment, il n'est pas question de revenir au temps de la lampe à huile et de la marine à voile: la compétitivité d'une entreprise passe nécessairement aujourd'hui par les NTIC qui permettent à la fois rapidité de transmission, puissante synthèse d'informations et coordination immédiate et à distance du processus de production, le fameux « reporting » permettant pour sa part de vérifier la fiabilité et la transparence de l'ensemble du dispositif.

Non, évidemment aucun ordre comminatoire, aucune *subordination* aggravée dans cet implacable grignotage du temps non professionnel qui se banalise. Mais au-delà d'une réelle dépendance psychologique sinon addictive pour certains, une *sub/organisation* collectivement valorisée, et surtout intériorisée par chacun: « l'implication contrainte » décrite par Jean-Pierre Durand dans: « La Chaîne invisible: la *subordination volontaire* » (Seuil 2004).

Mais l'économie de la connaissance dans laquelle nous entrons modifie radicalement les rapports travail/vie privée (64). Or et les *liens humains les plus importants ont besoin de temps, de temps exclusif*: que sont nos amis devenus: un coup de fil? Amour, liens familiaux (à la fois à l'égard de notre descendance manquant un peu de repères, et de nos ascendants se sentant exclus de ce monde qui ne correspond plus à leurs valeurs) sont les premiers à en faire les frais, au-delà du manque total de savoir-vivre NTIC devenu lot quotidien.

Peut-on aujourd'hui *s'investir à fond* dans un *boulot passionnant*... tout en voulant – pouvant? – respecter sa vie *familiale* (65)? Grâce aux NTIC en effet, « quand on veut, on peut ». Mais quand on peut, on doit: est-il aujourd'hui possible, pensable pour un cadre supérieur d'être déconnecté? De se proclamer très offi-

(60) Comme l'avait écrit F. FAVENNEC en 2003, « Le forfait-jour est le temps de travail de demain »: en témoigne la possibilité du forfait-jour élargi aux non-cadres autonomes en août 2005 (cf. son article, numéro spécial *Droit social*, décembre 2005).

Car quelles sont les deux grandes différences entre l'ouvrier sur chaîne d'Henry Ford en 1905 et le travailleur du savoir d'aujourd'hui?

1/Le métallo ne pouvait pas prendre sous son bras une porte de Ford T noire pour la terminer chez lui; Même Stakhanov le vaillant mineur soviétique ne pouvait emmener une petite tonne de charbon at home: la loi de la *pesanteur* interdisait en effet toute exportation du travail manuel en dehors des centres de production, même si le travail à domicile a toujours existé (ex.: textile).

2/Alors que peindre une porte de 4L avait une fin (« Nickel-chrome »), l'obligation de résultat est liée au travail intellectuel qui est toujours améliorable: bref jamais *vraiment fini*. Ayant acquis le don d'ubiquité, ce travail devient sans limite temporelle ni géographique.

(61) Traduction: la *dream team* du 26^{ème}.

(62) Garde en mémoire les messages les plus doux, les SMS importants, les photos qui donnent du bonheur.

(63) Cf. Francis GAURÉGUIBERRY, *op. cit.*: « *L'urgence, rançon de l'immédiat: c'est parce qu'il y a possibilité de réagir jusqu'au dernier moment que de plus en plus de gens s'inscrivent dans des scénarios limites. Ils calculent en effet toujours plus juste sachant que, si ça ne passe pas, il y aura toujours le recours ultime d'un « appel urgent » pour « réparer » leur retard, de la même façon que certains alpinistes, assurés qu'ils pourront immédiatement déclencher des secours en cas d'accident, s'engagent dans des voies manifestement trop dures pour eux* ».

(64) Lire par exemple D. ANXO et J.-Y. BOULIN: « A new organisation of working time throughout working life », Fondation de Dublin, 2004.

(65) La vie *personnelle* est un choix créant moins de dégâts collatéraux sur des tiers (?) n'en demandant pas tant.

ciellement « non joignable » sur portable, même pendant les vacances? Et la rapidité de la réaction n'est-elle pas le propre d'un bon, d'un vrai manager?

Il est donc salutaire que la chambre sociale veille à encadrer temporellement et géographiquement le contrat de louage de services en créant un *droit à la déconnexion* (66).

Il faut donc activement soutenir les Championnats du Monde de lancer de portables qui ont lieu tous les ans en Finlande (pays de Nokia, principal fabricant mondial). Où les modernes 3G, plus légers, sont moins performants que les bons vieux portables de 380 grammes permettant de dépasser les 60 mètres (66,62 mètres pour Mr Samu Santala, médaille d'or). Ils permettent également des figures *free style* tout à fait créatives.

Il faut donc participer à la Journée Mondiale sans portable, chaque année le 6 février, jour de la St-Gaston (« Gaston, y'a le téléphone qui son... »). Pas de panique: les SAMU locaux ont été prévenus, et des cellules d'assistance psychologique sont prêtes à intervenir avec des drogues de substitution (ex.: téléphone fixe).

Il faut aussi que les entreprises, dans leur intérêt bien compris (67) si l'on en croit le rejet radical (68) que connaissent certaines NTIC dans les milieux les plus branchés américains de la part des collaborateurs *plus recherchés*, élaborent d'une part des règles minimum de *savoir vivre TIC* (69), sans rapport avec le très disciplinaire règlement intérieur.

D'autre part, réfléchissent pendant qu'il est temps à *l'overdose* et aux conflits permanents professionnel/familial qui menacent leurs troupes: « Il convient d'étudier les conséquences d'une connexion permanente, le besoin de parfois se déconnecter et le droit de restreindre l'accès à certains moments », notait dès 1997 la Commission de Bruxelles (70). Bref garantir, par accord collectif opposable, un droit à la déconnexion, le droit au respect de la vie privée du XXI^{ème} siècle (71).

Car la mode du « Always on » se révèle désastreuse pour nos enfants comme pour l'essentiel de la vie des hommes sur notre bonne vieille terre: l'amour, l'amitié et l'affection ont comme la nature *horreur du vite* ■

Dim. 4/12/05 23:29:07

(66) Ambulancier, J.-B. R. avait refusé de répondre sur son portable *personnel* à trois appels de son employeur un vendredi entre 12h30 et 13 h. Licencié pour faute grave (« a refusé d'assurer son service, mis la vie de personne en danger, et l'avenir de l'entreprise en péril »), il avait saisi la justice.

Sur un ton martial, la cour d'appel d'Aix l'avait débouté de toutes ses demandes le 18 septembre 2001: « J.-B. R. a sciemment couru le risque de négliger une urgence et de mettre un patient en danger, ce comportement irresponsable caractérisant la faute grave. L'employeur ne peut sans risque majeur conserver à son service même pendant la durée limitée du préavis un salarié bafouant l'éthique de sa profession ».

La chambre sociale a cassé le 17 février 2004: « Le fait de n'avoir pu être joint en *dehors des horaires* de travail sur son téléphone portable *personnel* est dépourvu de caractère fautif, et ne permet donc pas de justifier un licenciement disciplinaire ». Il n'est donc plus alors question de la gravité de la faute, mais de l'existence même d'une faute disciplinaire, récusée par la Chambre sociale s'agissant d'un appel sur un portable *personnel* pendant le temps de *pause*. Conforme à sa politique jurisprudentielle de séparation vie personnelle/vie professionnelle, cette légitime position doit être approuvée: hors temps de travail ou astreinte officielle, le citoyen n'est plus subordonné, *a fortiori* sur son portable personnel. Et dans la pratique, on peut imaginer que si l'employeur ne laisse pas un SOS sur le répondeur, il n'y a pas d'urgence.

Dans la même optique mais s'agissant de travail à temps partiel, la même chambre veille à ne pas importer le « Labour on call » britannique, où le salarié embauché pour

trois heures par semaine doit rester disponible 24h/24 heures par portable interposé. Comme elle l'a par exemple rappelé le 25 février 2004, si « *l'absence de contrat de travail écrit fait présumer un emploi à temps complet, il incombe à l'employeur qui conteste cette présomption de rapporter la preuve qu'il s'agissait d'un emploi à temps partiel, que le salarié n'était pas placé dans l'impossibilité de prévoir à quel rythme il devait travailler et qu'il n'était pas tenu de se tenir constamment à la disposition de l'employeur* ».

(67) « Chi va piano va sano; Chi va sano va lontano ».

(68) L'horreur: interdiction *absolue* d'apporter un portable dans un diner, éjection immédiate du groupe en cas d'infraction, et noyade immédiate du portable fautif dans la piscine. Bref un retour à la civilisation, sinon à un minimum de civilité.

(69) Nombre d'entre elles l'ont déjà fait (« Perdre une minute pour gagner une heure ») en particulier devant les dégâts considérables des courriels fous. Une étroite concertation direction juridique/DRH/Direction informatique est évidemment nécessaire.

(70) « Construire la société de l'information pour tous », 1997, § 6c p. 51.

(71) Y compris en matière de télémarketing direct: aux États-Unis, il faut payer pour ne pas être harcelé par les sociétés de télémarketing le soir. Et il est aujourd'hui question de fournir gratuitement (?) des accès Internet, voire des portables gratuits au consommateur qui accepte un certain niveau de publicité.